

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE
Arrondissement de
SARLAT
Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt deux, le mardi vingt deux novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2022-42 : Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de Vergt

Considérant que la prise en considération du 3^{ème} et du 4^{ème} âge constitue un sujet majeur au regard de l'allongement de l'espérance de vie et des questions de pertes d'autonomie et de médicalisation qui s'y rattachent (si la France compte aujourd'hui 1,5 million de personnes âgées dépendantes, elle devrait en compter 4 millions en 2050) ;

Rappelant la priorité accordée par le Département de la Dordogne au maintien à domicile des personnes âgées et sa volonté de préserver, en parallèle, un maillage équilibré de son territoire en matière d'établissements d'hébergement, avec la présence d'un EHPAD dans chaque ancien canton, afin de proposer à ces personnes des solutions de proximité dès lors que leur mobilité, leur état de santé ou bien l'éloignement de leur famille l'exige ;

Rappelant également sa volonté de favoriser la présence d'EHPAD publics et associatifs garantissant des tarifs qui soient en phase avec le niveau de revenus des retraités périgourdins, sensiblement inférieur à la moyenne nationale ;

Souhaitant que l'hébergement de nos aînés soit placé au cœur des politiques publiques nationales et que le législateur soutienne plus fortement les collectivités locales dans leurs efforts en faveur du maintien à domicile et de l'accompagnement des aidants familiaux ;

Constatant que le groupe Korian enregistre cette année un chiffre d'affaires de 3,35 milliards d'euros, en augmentation de plus de 6% par rapport à l'an passé ;

Rappelant que l'EHPAD de Vergt, créé en 2002 en remplacement de la maison de retraite créée en 1995, a fait, depuis, l'objet de multiples rachats et transmissions, illustrant ainsi parfaitement les opérations strictement financières dont peuvent faire l'objet les établissements privés lucratifs, sans que les autorités publiques soient sollicitées ;

Considérant également que le choix du groupe Korian de déplacer les 26 lits de l'EHPAD de Vergt au profit de deux structures existantes situées à Sanilhac et Trélissac, conduit de fait à la cessation de l'exploitation de l'établissement, propriété de la SAS Rosa Bella, alors même que des travaux conséquents y ont été réalisés en juin 2021 ;

Estimant que cette décision contredit la volonté affichée par le groupe Korian de se transformer en société dites de missions, c'est-à-dire en une société qui envisage de stipuler clairement dans ses statuts des objectifs prenant en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités ;

Le Conseil municipal de Limeyrat à l'unanimité :

RÉAFFIRME son attachement au maintien de structures à taille humaine et de proximité, qui permettent de maintenir un vrai lien social et un suivi médico-social plus adapté pour les résidents, mais aussi de soutenir l'emploi et les commerces locaux ;

PARTAGE la volonté légitime exprimée par les résidents et leurs familles, ainsi que par le personnel de l'établissement et les élus locaux, du maintien d'une structure d'hébergement sur le secteur de Vergt ;

S'OPPOSE au transfert des lits de cet EHPAD, décidé de façon unilatérale par le groupe Korian, au bénéfice de ses établissements de Sanilhac et Trélissac ;

REDOUTE les répercussions d'une telle décision à l'encontre des structures médicales du territoire, en particulier :

- les trois pharmacies vernoises qui collaborent étroitement avec l'établissement,
- la nouvelle Maison de santé de Vergt, dont le coût de 2 millions d'euros a été financé par les collectivités publiques, parmi lesquelles le Conseil départemental, avec à la clé une quinzaine de professionnels de santé œuvrant en lien avec l'EHPAD ;

DEMANDE à la société Korian de réexaminer sa décision ;

DEMANDE au gouvernement qu'il engage un réel travail sur les modèles de l'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes, ainsi qu'un renforcement des modalités d'autorisation et des possibilités de contrôle de la gestion des EHPAD privés par l'ARS et le Département (les contrôles pour les établissements publics existant déjà) ;

DEMANDE par ailleurs la création d'un véritable service public du grand âge, en lien avec l'instauration de la 5^e branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 25 novembre 2022

Le Maire, Claude SAUTIER

A blue circular official stamp of the Mayor of Limeyrat, Dordogne, is partially obscured by a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LIMEYRAT' at the top and '24 (Dordogne)' at the bottom, with a central emblem.

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 29 NOV. 2022